



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018**

Le 09 avril 2018, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 05 avril 2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents** : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD-DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY, M. Thierry MOËNE

**Absents excusés** : Mme Élisabeth VALETTE a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI, M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Eric BROSSE, Mme Emilie ROSIER.

**Absents** : Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude AOUDIA

### **DELIBERATIONS :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retirer à l'ordre du jour la fiscalité locale qui sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 avril 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2018.**

Vu le compte-rendu Conseil Municipal du 12 mars 2018

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte-rendu.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2. Maintien de la commune au CISPD**

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un conseil intercommunal qui regroupe les communes de Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est garant du dispositif de prévention et de sécurité. C'est une instance de concertation et de décision entre institutions et organismes privés et publics concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité.

Lors du dernier conseil, les membres ont adopté le CA 2017 mais pas la proposition du BP 2018.

Il explique que Belleville à l'obligation d'adhérer au CISPD étant donné qu'elle a une politique sociale avec un quartier prioritaire. Et, avec la future fusion avec la commune de Saint Jean d'Ardières le seuil des 10 000 habitants sera dépassé donc l'obligation de consentir à un CISPD.

Pour ce qui est de la commune de Taponas, il s'agit d'une adhésion facultative. Le Maire relève que les couts sont élevés par rapport à la fréquentation quasi nulle des habitants de la commune.

Il précise que d'autres organismes proposent les mêmes services.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le retrait du CISPD

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :**

- **DECIDE** du retrait de la commune Taponas au CISPD à partir de l'année 2018
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires pour le retrait au CISPD

### **3. Demande de subvention par le centre Léon Bérard**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par le centre Léon Bérard pour soutenir la recherche sur le cancer dans notre région.

Il précise que l'année dernière une subvention de 200€ lors a été accordée et propose de leur octroyer la même somme pour l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 200€
- **PRÉCISE** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6574

### **4. Demande de subvention pour l'AGIVR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'AGIVR qui accompagne les personnes en situation d'handicap.

Il rappelle que pour l'année 2016 une subvention lors été accordée pour un montant de 100€.

Monsieur le maire suggère de leur octroyer une subvention du même montant

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 100 €
- **PRÉCISE** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6574

### **5. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse**

Dans le cadre de la réalisation du plan de désherbage pour 2018, il sera nécessaire d'adapter les équipements de la commune qui a décidé de supprimer l'utilisation de désherbant.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse peut accorder une aide financière aux communes pour l'achat de matériels alternatifs au désherbage chimique.

Monsieur le maire soumet le matériel suivant :

- un cultivateur pousse-pousse = 367 € HT
- une débroussailleuse avec brosse métallique de désherbage = 615 € HT

- une brosse de désherbage automotrice = 4 000€ HT
- une balayeuse avec son bac de ramassage = 1 030€ HT

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention en vue de l'équipement s'élevant à 6 012€ HT, qui pourrait être subventionné à hauteur de 80% maximum. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

LIBELLÉS	TAUX DEMANDÉ	MONTANT ESTIMÉ
Subvention agence de l'eau	80% de 6 012 €	4 809, 60 €
Autofinancement		1 202, 40 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 012, 00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention telle qu'exposée ci-dessus pour un montant de 6 012€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

## 6. Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Équipements sportifs et de loisirs)

**Vu** la circulaire n° E – 2018-7 du 09 mars 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement du terrain communal pour la création d'équipements de sports et de loisirs peut bénéficier d'une aide financière de l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR – exercice 2018), à hauteur de 60% maximum du coût total des travaux.

Pour cela, un dossier de demande de subvention doit être déposé en Préfecture avant le 15 avril 2018.

Une délibération doit être prise adoptant l'opération avec son plan de financement prévisionnel, à savoir :

### Opération « EQUIPEMENTS SPORTIFS – LOISIRS ET ABORDS »

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Plateau sportif	27 840 €	DETR – taux demandé 40% État	59 494, 00 €
Abords (stationnements et allées)	26 687, 50 €	Appel à projets 2018 - taux demandé 40 % (en cours de demande) Département	59 494, 00 €
Terrain multisport	27 540, 00 €	Autofinancement	29 747, 00 €
Buts - tracés	1 896, 00 €		
Parcours de santé	3 490, 00 €		
Ensemble de fitness	7 390, 00 €		
Table ping-pong	830, 00 €		
Jeux enfants	36 230, 00 €		
Mobiliers urbain	4 830, 00 €		
Matériel clôture parcelle	2 001, 50 €		
Dépenses imprévues	10 000, 00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>148 735, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 735, 00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ladite opération, telle que présentée pour un montant de 148 735 € HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de l'État

**7. Demande de subvention auprès Département du Rhône – appel à projets 2018**

Dans le cadre de sa politique d'aides aux collectivités le Département souhaite renouveler sur 2018 son dispositif de partenariat territorial reposant sur une logique d'appel à projets.

Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales, et respecter une logique de développement durable.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement du terrain communal pour la création d'équipements de sports et de loisirs peut bénéficier d'une aide financière du département, dans le cadre des appels à projets 2018 à hauteur de 50% maximum du coût total de l'opération.

A ce jour, le plan de financement du projet se détaille comme suit :

**Opération « EQUIPEMENTS SPORTIFS – LOISIRS ET ABORDS »**

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Plateau sportif	27 840, 00 €	DETR taux demandé 40% État	59 493, 86 €
Abords (stationnements et allées)	26 687, 50 €	Appel à projets 2018 taux demandé 40% Département	59 493, 86 €
Terrain multisport	27 540, 00 €	Autofinancement 20 %	29 746, 93 €
Buts - tracés	1 896, 00 €		
Parcours de santé	3 490, 00 €		
Ensemble de fitness	7 390, 00 €		
Table ping-pong	830, 00 €		
Jeux enfants	36 230, 00 €		
Mobiliers urbain	4 830, 00 €		
Matériel clôture parcelle	2 001, 15 €		
Dépenses imprévues	10 000, 00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>148 734, 65 €</b>	<b>TOTAL en €</b>	<b>148 734, 65 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ladite opération, telle que présentée pour un montant de 148 735 € HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre de l'appel à projets 2018

## 8. Mise en place du dispositif de participation citoyenne

La démarche de « participation citoyenne » s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Elle vise, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle doit permettre de :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Fondée sur la solidarité de voisinage elle consiste à nommer un ou des référents volontaires et bénévoles dans un quartier qui sera en relation avec les services de gendarmerie pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

Une réunion publique d'information sera organisée par la municipalité durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 afin d'informer les habitants sur les objectifs et le fonctionnement de ce dispositif.

La phase opérationnelle se traduit par la signature d'un protocole qui définit les modalités pratiques et les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle. Il est précisé que les référents volontaires ne peuvent en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires, considérant que le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie qui encadre et contrôle strictement leurs interventions.

Sur proposition de Monsieur le Maire

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur le territoire de la commune de TAPONAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole établi entre le Sous-préfet, la gendarmerie départementale et la commune, qui précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne »

## 9. Taxe d'assainissement – abonné 158 rue Notre Dame des Champs

Monsieur le maire indique que l'abonné au 158, rue Notre Dame des Champs demande de revenir à la consommation au réel pour la facturation de l'eau. En effet, l'abonné ne se sert plus de son puit.

Il est précisé qu'en septembre 2018 une vérification sera faite afin de vérifier sa consommation d'eau. Si, celle-ci est anormal une facturation au forfait devra être effectué avec un effet rétroactif.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la suppression du forfait de la taxe d'assainissement à l'abonné du 158, rue Notre Dame des Champs
- **CHARGE** Monsieur le maire de transmettre cette décision aux services de facturation de SUEZ

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de 1h15 à l'un des agents en charge de l'entretien des bâtiments suite à l'ouverture de la nouvelle cantine.
2. Un boitage va être effectué pour que les habitantes du village viennent s'inscrire en mairie pour la séance de cinéma en l'occasion de la fête des mères : 28/05/2018
3. Compte-rendu du conseil d'école du 26.03.2018 :
  - l'effectif : 114 élèves de la petite section au CM2
  - le poste de contractuel en tant que ATSEM est reconduit pour l'année scolaire 2018-2019
  - remerciement du corps enseignant pour l'achat de matériels
  - la directrice de l'école souhaiterait avoir un vidéoprojecteur et un tableau blanc cette année et au fur à mesure équiper les autres classes
  - spectacle de fin d'année aura lieu le 15 juin 2018
4. La poste a retiré le 03 avril 2018 la boîte aux lettres jaune située route de Villeneuve
5. Le conseil municipal soutient le Maire de la mairie de JONS concernant son opposition à l'intégration de l'intercommunalité à la Métropole de Lyon
6. Demande pour la ZA de Villeneuve : l'entreprise CNSE demande 3 places de stationnement sur le terrain communal. Les élus vont se rendre sur place afin d'étudier la demande. En attendant un accord de principe leur est accordé.
7. Courriel de la CCSB retour des élus sur le PLUi : les élus souhaitent une sectorisation en 4 zones : la plaine de la Saône, le secteur urbanisation dense (exemple : Belleville, St Jean D'Ardières et Saint Georges de Reneins), le secteur vignoble, le secteur du haut beaujolais afin d'avoir une urbanisation cohérente avec le territoire.
8. Comptes rendus :
  - Monsieur ANDRÉANI fait état du comité de pilotage de la CCSB qui s'est tenu le 13/03/2018 sur l'aire des gens du voyage ; les difficultés ne font que croître pour faire appliquer le règlement intérieur
  - Madame DUVAL explique que la commission des déchets du 21/03/2018 portait sur la création d'un espace dédié à une recyclerie dans les bâtiments de la CCSB à Lancié
  - Monsieur FAYARD rapporte que le comité de pilotage du SURB du 27/03/2018 avait comme sujet principal l'approbation du CA, vote du budget et divers sujets d'urbanisme ont été abordés
  - Monsieur ANDREANI fait un point sur le fonctionnement de la station d'épuration du CITEAU géré en commun avec les communes de Belleville et Saint Jean d'Ardières
  - Monsieur CIMETIRE signale que le renforcement poste « mairie » - SYDER est prévu prochainement,
9. L'association « LES P'TITS MORFALOUS » nous informe du recrutement d'une nouvelle personne pour remplacer un agent parti.
10. Lotissement communal : la procédure du permis d'aménager est en cours d'élaboration par l'architecte. Il s'agit de 9 lots d'environ 400 à 900 m<sup>2</sup>
11. Œuvre national du Bleuet de France : le conseil ne souhaite pas s'impliquer en tant que collectivité mais soutient le projet à titre individuel.
12. A la suite de dégradations régulières, il a été décidé de ne pas renouveler le fleurissement du rond-point de la Commanderie. Il est donc proposé de supprimer l'abonnement du compteur d'eau.  
Le bac à fleur cassé au « bas de lys » ne sera pas remplacé.
13. Monsieur MOENE fait état d'une plainte d'une famille du quartier de Villeneuve qui se plaint du bruit de l'autoroute et des chiens divagant dans la rue.

Concernant le bruit, le dossier de protection phonique suit son avec l'APRR. Il est décidé qu'un courrier à rappel à l'ordre sera adressé au(x) propriétaire(s) des chiens.

14. Madame GANDREY expose une plainte recueillie concernant la vitesse excessive des voitures circulant route de la passerelle. Il a été précisé en réponse que cette voie est interdite à la circulation sauf riverains
15. Centre social – évoqué par Madame LANAUD
16. Information de Madame LANAUD : enveloppe accordée dans diverses communes de la CCSB à l'école par année scolaire et par enfant : la commune est plutôt bien placée.
17. Remerciements à un habitant de la commune pour avoir proposé une fraise à neige à donner à la commune. Malheureusement, cet outil n'est pas adapté à la situation de la commune

***La séance s'est achevée à 22h45***